

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1920488383276 85
 Ancienneté 0 an(s) et 8 mois Matricule 004200
 Emploi Technicien SAV Indice
 Qualification Niveau IV
 Département FRAIS GENERAUX ATELIER Coef. B10
 Catégorie ETAM Horaire 151,6700

M AUBRY GEOFFREY

27 RUE DE VERDUN

54150 FLEVILLE LIXIERES

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				2420,50		
Hres suppl 125% structurelles	13,00	15,96	125,000	259,35		
Absence congés payés	1,00	116,18			116,18	
Indemnité de congés payés				116,18		
TOTAL BRUT				2679,85		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		2679,85			0,00	187,59
Complémentaire Santé					83,78	83,78
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		2679,85	0,700		18,76	28,14
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		2679,85			0,00	58,15
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		2679,85	6,900		184,91	229,13
Sécurité Sociale déplafonnée		2679,85	0,400		10,72	50,92
Complémentaire Tranche 1		2679,85	4,010		107,47	161,06
FAMILLE		2679,85			0,00	92,45
ASSURANCE CHOMAGE		2679,85			0,00	112,55
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		2679,85			0,00	96,37
		111,92			0,00	8,95
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		2490,06	6,800		169,32	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		2490,06	2,900		72,22	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		254,81	9,700		24,72	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	-56,10
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		259,35	-11,310	29,33		0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					642,57	1052,99
Exonération fiscale sur HS/HC					259,35	
Indem Repas du 31/01 au 27/02	13,00	13,50		175,50		
Réint.fiscale PP Mutuelle				83,78		
Montant annuel PAS				343,16		
Montant mensuel hs exo				242,02		
Montant annuel HS exo				726,06		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	2212,78
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	42,09

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1958,65	5,80	113,60	343,16

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Net à payer après PAS
Période	2679,85	642,57	1052,99	0,00	1958,65	164,67	13,00	242,02	2099,18
Année	8089,55	1938,52	3182,89	0,00	5916,57	494,01	39,00	726,06	265,13

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	1,0000	-2,0000	16,6400
RC	0,0000	0,0000	0,0000

Dates de congés
 Du 03/02/22 Au 03/02/22
 Du Au
 Du Au

Net à payer après PAS	2099,18
Allègement des cotisations employeur	265,13
Total versé par l'employeur	3908,34

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 21/03/22 au 31/03/22

Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1970554431248 41

Ancienneté 0 an(s) et 1 mois

Matricule 007500

Emploi Technicien SAV itinérant

Indice B10

Qualification

Niveau IV

Département ITINERANT

Coef.

Catégorie ETAM

Horaire 151,6700

M BASTIEN MATTHIEU

8 RUE DU PARC DE LORRAINE

54470 SEICHEPREY

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				2077,88		
Absence Entrée / sortie					1264,80	
Hres suppl 125% structurelles	5,40	13,70	125,000	92,48		
TOTAL BRUT				905,56		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		905,56			0,00	63,39
Complémentaire Santé					83,78	83,78
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		905,56	0,700	6,34		9,51
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		905,56			0,00	19,65
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		905,56	6,900		62,48	77,43
Sécurité Sociale déplafonnée		905,56	0,400		3,62	17,21
Complémentaire Tranche 1		905,56	4,010		36,32	54,42
FAMILLE		905,56			0,00	31,24
ASSURANCE CHOMAGE		905,56			0,00	38,04
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		905,56			0,00	25,33
		93,29			0,00	7,46
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		892,14	6,800		60,66	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		892,14	2,900		25,87	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		90,86	9,700		8,81	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	-100,88
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		92,48	-11,310	10,46		0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					277,42	326,58
Exonération fiscale sur HS/HC						
Réint.fiscale PP Mutuelle				83,78	92,48	
Montant annuel PAS				0,00		
Montant mensuel hs exo				86,30		
Montant annuel HS exo				86,30		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU 628,14

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie 13,36

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	654,12	0,00	0,00	0,00

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Net à payer après PAS	
Période	905,56	277,42	326,58	0,00	654,12	64,75	5,40	86,30	628,14	
Année	905,56	277,42	326,58	0,00	654,12	64,75	5,40	86,30	Allègement des cotisations employeur 171,51	

Compteurs	Pris	Restant	Acquis	Dates de congés		Total versé par l'employeur
Congés	0,0000	0,0000	0,7700	Du	Au	1232,14
RC	0,0000	0,0000	0,0000	Du	Au	
				Du	Au	

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 184055545102 93

Ancienneté 11 an(s) et 8 mois Matricule 019001

Emploi RESPONSABLE SAV

Indice

Qualification

Niveau V

Département ITINERANT

Coef. B60

Catégorie ETAM

Horaire 151,6700

M CHANCELLE BORIS

1 RUE LUCIE AUBRAC

55400 ETAIN

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				2698,60		
Prime d'ancienneté		2652,65	10,000	265,27		
Hrs suppl 125% structurelles	13,00	17,79	125,000	289,09		
TOTAL BRUT				3252,96		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		3252,96			0,00	227,71
Complémentaire Santé					83,78	83,78
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3252,96	0,700		22,77	34,15
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		3252,96			0,00	70,59
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		3428,00	6,900		236,53	293,09
Sécurité Sociale déplafonnée		3252,96	0,400		13,01	61,81
Complémentaire Tranche 1		3428,00	4,010		137,46	206,02
Complémentaire Tranche 2		-175,04	9,720		-17,01	-25,51
Contribution d'Equilibre Technique		3252,96	0,140		4,55	6,83
FAMILLE		3252,96			0,00	112,23
ASSURANCE CHOMAGE		3252,96			0,00	136,62
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		3428,00			0,00	3,43
		3252,96			0,00	87,70
		117,93			0,00	9,43
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		3029,93	6,800		206,04	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		3029,93	2,900		87,87	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		284,03	9,700		27,55	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	0,00
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		289,09	-11,310	32,70		0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					769,85	1307,88
Exonération fiscale sur HS/HC					289,09	
Réint.fiscale PP Mutuelle					83,78	
Montant annuel PAS					232,46	
Montant mensuel hs exo					269,78	
Montant annuel HS exo					809,34	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

2483,11

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

50,96

Impôt sur le revenu		Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel					
Impôt sur le revenu prélevé à la source		2393,22	3,00	71,80	232,46					
Net à payer après PAS										
2411,31										
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Allègement des cotisations employeur	253,73
Période	3252,96	769,85	1307,88	0,00	2393,22	164,67	13,00	269,78		
Année	10450,86	2452,57	4181,99	0,00	7748,56	494,01	39,00	809,34	Total versé par l'employeur	4560,84
Compteurs		Pris	Restant	Acquis	Dates de congés					
Congés		0,0000	6,9600	20,8000	Du	Au				
RC		0,0000	0,0000	0,0000	Du	Au				
					Du	Au				

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22
 Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1980654431233 23
 Ancienneté 0 an(s) et 2 mois Matricule 020210
 Emploi Technicien SAV itinérant Indice B10
 Qualification Niveau IV
 Département ITINERANT Coef.
 Catégorie ETAM Horaire 151,6700

M CHEVALIER VALENTIN

6 RUE DU CHENIL

55300 KEUR LA PETITE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				2050,00		
Hrs supplt 125% structurelles	13,00	13,52	125,000	219,70		
TOTAL BRUT				2269,70		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		2269,70			0,00	158,88
Complémentaire Santé					83,78	83,78
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		2269,70	0,700		15,89	23,83
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		2269,70			0,00	49,25
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		2269,70	6,900		156,61	194,06
Sécurité Sociale déplafonnée		2269,70	0,400		9,08	43,12
Complémentaire Tranche 1		2269,70	4,010		91,02	136,41
FAMILLE		2269,70			0,00	78,30
ASSURANCE CHOMAGE		2269,70			0,00	95,32
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		2269,70			0,00	63,46
		107,61			0,00	8,61
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		2121,74	6,800		144,28	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		2121,74	2,900		61,53	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		215,86	9,700		20,94	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	-274,42
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		219,70	-11,310		24,85	0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					558,28	660,60
Exonération fiscale sur HS/HC						
Indem Repas du 31/01 au 27/02	6,00	13,50			81,00	219,70
Réint.fiscale PP Mutuelle					83,78	
Montant annuel PAS					34,82	
Montant mensuel hs exo					205,02	
Montant annuel HS exo					356,42	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

1792,42

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

35,42

Impôt sur le revenu		Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel					
Impôt sur le revenu prélevé à la source		1657,97	2,10	34,82	34,82					
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Net à payer après PAS	
Période	2269,70	558,28	660,60	0,00	1657,97	164,67	13,00	205,02	NetAPayer 1757,60	
Année	4071,94	1021,88	1202,19	0,00	2983,32	325,94	22,60	356,42	Allègement des cotisations employeur 451,46	
Compteurs		Pris	Restant	Acquis	Dates de congés				Total versé par l'employeur 3011,30	
Congés		0,0000	0,0000	3,6100	Du	Au				
RC		0,0000	0,0000	0,0000	Du	Au				
					Du	Au				

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22
 Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1870199131651 89
 Ancienneté 2 an(s) et 9 mois Matricule 039020

Emploi Technico Commercial Gamme MANI Indice
 Qualification Niveau IV
 Département VENTES NEUFS Coef. B10
 Catégorie ETAM Horaire 151,6700

M GABRIEL SEBASTIEN

8 RUE DES 2 FONTAINES

55150 CREPION

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				1861,21		
Hrs suppl 125% structurelles	13,00	12,27	125,000	199,39		
Commission				4089,80		
CP sur Commission		4089,80	10,000	408,98		
Avantages en nature voiture				152,60		
TOTAL BRUT				6711,98		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		6711,98			0,00	872,56
Complémentaire Santé					83,78	83,78
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		6711,98	0,700		46,99	70,47
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES					0,00	145,65
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		3428,00	6,900		236,53	293,09
Sécurité Sociale déplafonnée		6711,98	0,400		26,85	127,53
Complémentaire Tranche 1		3428,00	4,010		137,46	206,02
Complémentaire Tranche 2		3283,98	9,720		319,21	478,48
Contribution d'Equilibre Technique		6711,98	0,140		9,40	14,10
FAMILLE					0,00	352,38
ASSURANCE CHOMAGE					0,00	281,91
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					0,00	3,43
					0,00	234,65
		154,25			0,00	12,34
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		6552,87	6,800		445,60	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		6552,87	2,900		190,03	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		195,90	9,700		19,00	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	0,00
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		199,39	-10,728		21,39	0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					1493,46	3176,39
Exonération fiscale sur HS/HC					199,39	
Indem Repas du 31/01 au 27/02	20,00	13,50		270,00	152,60	
Avantages en nature voiture						
Réint.fiscale PP Mutuelle				83,78		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source				2540,21

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Net à payer après PAS	
Période								186,07	Allègement des cotisations employeur	
Année								558,21		
Compteurs				Pris	Restant	Acquis	Dates de congés		Total versé par l'employeur	

Congés Du Au
 RC Du Au
 Du Au

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023

APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1870199131651 89

Ancienneté 2 an(s) et 9 mois

Matricule 039020

Emploi Technico Commercial Gamme MANI Indice

Qualification Niveau IV

Département VENTES NEUFS Coef. B10

Catégorie ETAM Horaire 151,6700

M GABRIEL SEBASTIEN

8 RUE DES 2 FONTAINES

55150 CREPION

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Montant annuel PAS				2540,21		
Montant mensuel hs exo				186,07		
Montant annuel HS exo				558,21		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU 5335,92

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie 100,03

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	5311,94	17,90	950,84	2540,21

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Net à payer après PAS	
Période	6711,98	1493,46	3176,39	152,60	5311,94	164,67	13,00	186,07	4385,08	
Année	19113,36	4269,46	9000,65	457,80	15094,70	494,01	39,00	558,21	Allègement des cotisations employeur	0,00

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,0000	5,4600	20,8000
RC	0,0000	0,0000	0,0000

Dates de congés

Du Au

Du Au

Du Au

Total versé par l'employeur 10158,37

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22
 Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1730452121032 04
 Ancienneté 2 an(s) et 7 mois Matricule 041815
 Emploi Technicien SAV Indice
 Qualification Niveau IV
 Département FRAIS GENERAUX ATELIER Coef. B10
 Catégorie ETAM Horaire 151,6700

M GEOFFROY JEAN MICHEL
 10 RUE DE LA PIERREUSE
 55270 MONTFAUCON D ARGONNE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel	13,00	17,79	125,000	2698,60		
Hrs suppl 125% structurelles				289,09		
Absence congés payés	1,00	129,53			129,53	
Indemnité de congés payés				135,05		
Prime Intéressement				102,84		
TOTAL BRUT				3096,05		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		3096,05			0,00	216,72
Complémentaire Santé					83,78	83,78
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3096,05	0,700		21,67	32,51
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		3096,05			0,00	67,18
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		3096,05	6,900		213,63	264,71
Sécurité Sociale déplafonnée		3096,05	0,400		12,38	58,82
Complémentaire Tranche 1		3096,05	4,010		124,16	186,07
FAMILLE		3096,05			0,00	106,81
ASSURANCE CHOMAGE		3096,05			0,00	130,03
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		3096,05			0,00	111,35
		116,29			0,00	9,30
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		2874,13	6,800		195,44	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		2874,13	2,900		83,35	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		284,03	9,700		27,55	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	0,00
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		289,09	-11,310		32,70	0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					729,26	1267,28
Exonération fiscale sur HS/HC					289,09	
Indem Repas du 31/01 au 27/02	12,00	13,50		162,00		
Réint.fiscale PP Mutuelle				83,78		
Montant annuel PAS				346,95		
Montant mensuel hs exo				269,78		
Montant annuel HS exo				809,34		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	2528,79
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	48,67

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	2272,38	5,10	115,89	346,95

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Net à payer après PAS	
									2412,90	
Période	3096,05	729,26	1267,28	0,00	2272,38	164,67	13,00	269,78	Allègement des cotisations employeur	241,49
Année	9270,67	2183,99	3771,20	0,00	6802,96	494,01	39,00	809,34		
									Total versé par l'employeur	4525,33

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	1,0000	8,4600	20,8000
RC	0,0000	0,0000	0,0000

Dates de congés
 Du 15/02/22 Au 15/02/22
 Du 22/02/22 Au 22/02/22
 Du Au

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1890157463139 19

Ancienneté 2 an(s) et 9 mois

Matricule 072050

Emploi Technicien SAV

Indice

Qualification

Niveau IV

Département ITINERANT

Coef. B10

Catégorie ETAM

Horaire 151,6700

M PECTOR JONATHAN

77 RUE JULES BANCELIN

55120 LES ISLETTES

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				2080,00		
Hres supplt 125% structurelles	13,00	13,71	125,000	222,79		
Prime Intéressement				64,55		
TOTAL BRUT				2367,34		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		2367,34			0,00	165,71
Complémentaire Santé					0,00	0,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		2367,34	0,700		16,57	24,86
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		2367,34			0,00	51,37
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		2367,34	6,900		163,35	202,41
Sécurité Sociale déplafonnée		2367,34	0,400		9,47	44,98
Complémentaire Tranche 1		2367,34	4,010		94,93	142,28
FAMILLE		2367,34			0,00	81,67
ASSURANCE CHOMAGE		2367,34			0,00	99,43
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		2367,34			0,00	85,13
		24,86			0,00	1,99
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		2131,88	6,800		144,97	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		2131,88	2,900		61,83	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		218,89	9,700		21,22	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	-222,32
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		222,79	-11,310	25,20		0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					487,14	677,51
Exonération fiscale sur HS/HC						
Indem Repas du 31/01 au 27/02	13,00	13,50		175,50	222,79	
Montant annuel PAS				0,00		
Montant mensuel hs exo				207,91		
Montant annuel HS exo				601,89		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU		2055,70
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie		38,33

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1740,46	0,00	0,00	0,00

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Net à payer après PAS	
Période	2367,34	487,14	677,51	0,00	1740,46	164,67	13,00	207,91	NetAPayer 2055,70	
Année	6957,61	1432,79	1883,19	0,00	5123,28	494,01	39,00	601,89	Allègement des cotisations employeur 406,97	

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,0000	-7,5400	20,8000
RC	0,0000	0,0000	0,0000

Dates de congés

Du Au

Du Au

Du Au

Total versé par l'employeur 3220,35

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Païement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1760157463224 86

Ancienneté 20 an(s) et 2 mois Matricule 086308

Emploi MAGASINIER VENDEUR Indice

Qualification Niveau IV

Département MAGASIN Coef. B10

Catégorie ETAM Horaire 151,6700

M SCHUH SEBASTIEN

18 RUE DE LA REPUBLIQUE

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				2222,74		
Prime d'ancienneté		2128,63	13,000	276,72		
Hres supplt 125% structurelles	13,00	14,66	125,000	238,23		
Absence congés payés	1,00	106,69			106,69	
Indemnité de congés payés				117,80		
TOTAL BRUT				2748,80		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		2748,80			0,00	192,42
Complémentaire Santé					83,78	83,78
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		2748,80	0,700		19,24	28,86
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		2748,80			0,00	59,65
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		2748,80	6,900		189,67	235,02
Sécurité Sociale déplafonnée		2748,80	0,400		11,00	52,23
Complémentaire Tranche 1		2748,80	4,010		110,23	165,20
FAMILLE		2748,80			0,00	94,83
ASSURANCE CHOMAGE		2748,80			0,00	115,45
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		2748,80			0,00	98,85
		112,64			0,00	9,01
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		2579,28	6,800		175,39	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		2579,28	2,900		74,79	0,00
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		234,06	9,700		22,71	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	0,00
Réduction de cotisations salariales sur heures supplémentaires		238,23	-11,310	26,94		0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					659,87	1135,30
Exonération fiscale sur HS/HC					83,78	238,23
Réint.fiscale PP Mutuelle					0,00	
Montant annuel PAS					222,31	
Montant mensuel hs exo					666,93	
Montant annuel HS exo						

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

Cadre Net à payer

2088,93

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

Net à payer

42,74

Impôt sur le revenu						Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel	
Impôt sur le revenu prélevé à la source						2031,98	0,00	0,00	0,00	
Net à payer après PAS										
								NetAPayer	2088,93	
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Allègement des cotisations employeur	
Période	2748,80	659,87	1135,30	0,00	2031,98	164,67	13,00	222,31	214,41	
Année	8080,10	1943,61	3321,48	0,00	5960,87	494,01	39,00	666,93		
Compteurs				Pris	Restant	Acquis	Dates de congés			
Congés				1,0000	3,4800	20,8000	Du 14/02/22	Au 14/02/22	Total versé par l'employeur	
RC				0,0000	0,0000	0,0000	Du	Au	3884,10	
							Du	Au		

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Paie le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1760655545083 35

Ancienneté 5 an(s) et 7 mois Matricule 089802

Emploi Directeur Technique Indice

Qualification Niveau VII

Département FRAIS GENERAUX ATELIER Coef. C20

Catégorie CADRE F JOUR Forfait 218 jours

M SOUBRANE SYLVAIN

1 AVENUE DE L ETANG BLEU

55840 THIERVILLE SUR MEUSE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				4223,00		
Prime d'ancienneté		3345,78	5,000	167,29		
Absence congés payés	2,00	202,70			405,40	
Indemnité de congés payés				405,40		
TOTAL BRUT				4390,29		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		4390,29			0,00	570,74
Complémentaire Santé		228,54	40,000		91,42	137,12
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3428,00	1,380		47,30	62,05
		962,29	1,980		19,05	24,25
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		4390,29			0,00	95,27
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		3428,00	6,900		236,53	293,09
Sécurité Sociale déplafonnée		4390,29	0,400		17,56	83,42
Complémentaire Tranche 1		3428,00	4,010		137,46	206,02
Complémentaire Tranche 2		962,29	9,720		93,53	140,21
Contribution d'Equilibre Technique		4390,29	0,140		6,15	9,22
FAMILLE		4390,29			0,00	151,47
ASSURANCE CHOMAGE						
Chômage		4390,29			0,00	184,40
APEC		4390,29	0,024		1,05	1,58
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		3428,00			0,00	3,43
		4390,29			0,00	153,47
		223,42			0,00	17,87
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		4536,88	6,800		308,51	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		4536,88	2,900		131,57	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					1090,13	2133,61
Réint.fiscale PP Mutuelle					137,12	
Pension Alimentaire						380,00
Montant annuel PAS					415,08	
Montant mensuel hs exo					0,00	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source				415,08

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable
Période					
Année					

Net à payer après PAS

Allègement des cotisations employeur

Total versé par l'employeur

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés			
RTT			

Dates de congés

Du Au

Du Au

Du Au

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Païement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1760655545083 35

Ancienneté 5 an(s) et 7 mois Matricule 089802

Emploi Directeur Technique

Indice

Qualification

Niveau VII

Département FRAIS GENERAUX ATELIER

Coef. C20

Catégorie CADRE F JOUR

Forfait 218 jours

M SOUBRANE SYLVAIN

1 AVENUE DE L ETANG BLEU

55840 THIERVILLE SUR MEUSE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Montant annuel HS exo				0,00		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

2920,16

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

61,17

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3568,85	3,40	121,34	415,08

Cumuls	Salaires brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable
Période	4390,29	1090,13	2133,61	0,00	3568,85
Année	15031,01	3682,93	7198,70	0,00	12208,42

Net à payer après PAS

2798,82

Allègement des cotisations employeur 79,03

Total versé par l'employeur 6523,90

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	2,0000	10,5000	20,8000
RTT	0,0000	3,0000	1,0000

Dates de congés

Du 10/02/22 Au 11/02/22

Du Au

Du Au

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1060857463754 91

Ancienneté 0 an(s) et 7 mois Matricule 019100

Emploi APPRENTI

Indice

Qualification

Niveau

Département ATELIER

Coef.

Catégorie APPRENTI OUV

Horaire 151,6700

M CHAUMET MAXENCE

28 RUE RONDE COTE

55320 SOMMEDIUE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire Apprenti	151,67	2,85		432,26		
Absence maladie	28,00	2,85			79,80	
Régularisation IJSS Brutes					26,49	
Indemnisation maladie à 80%	28,00	2,85	80,000	63,84		
TOTAL BRUT				389,81		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		389,81			0,00	27,29
Complémentaire Santé					0,00	0,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		389,81	0,700		2,73	4,09
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES					0,00	8,46
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		389,81			0,00	33,33
Sécurité Sociale déplafonnée		389,81			0,00	7,41
Complémentaire Tranche 1		389,81			0,00	23,43
FAMILLE					0,00	13,45
ASSURANCE CHOMAGE					0,00	16,37
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					0,00	1,62
					0,00	0,33
CSG déductible de l'impôt sur le revenu					0,00	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu					0,00	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	-124,17
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					2,73	11,61
Indemnités Sécurité Sociale du 10/01/ au 16/01					26,31	
Indem Repas du 31/01 au 27/02	6,00	13,50		81,00		
Montant annuel PAS				0,00		
Montant mensuel hs exo				0,00		
Montant annuel HS exo				0,00		

	494,39
--	---------------

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	494,39
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	0,00

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Net à payer après PAS	
	389,81	2,73	11,61	0,00	387,08	151,67	0,00	0,00	494,39	
Période	1230,39	8,62	36,67	0,00	1221,77	455,01	0,00	0,00	Allègement des cotisations employeur 124,17	

Compteurs	Pris	Restant	Acquis	Dates de congés	
Congés	0,0000	-5,0000	14,5600	Du	Au
RC	0,0000	0,0000	0,0000	Du	Au
				Du	Au

Total versé par l'employeur 482,42

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

SAS TILLY MANUTENTION BELLEVILLE 92

16 RUE JOSEPH CUGNOT

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

SIRET 420190308 00023 APE/NAF 4669B

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/22 au 31/03/22

Paiement le 31/03/22 par Virement

Conv. coll. ENTREPRISE COMMERCE LOCATION REPARATION TRACTE

N° Séc.Soc. 1030455545281 84

Ancienneté 0 an(s) et 7 mois Matricule 039010

Emploi APPRENTI

Indice

Qualification

Niveau

Département FRAIS GENERAUX

Coef.

Catégorie APPRENTI ETAM

Horaire 151,6700

M GABORIT MATHEO

17 RUE DE LA MARJOLAINE

55100 HAUDAINVILLE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire Apprenti	151,67	4,55		690,10		
Hres suppl 125% app structu	13,00	4,55	125,000	73,94		
Absence congés payés	3,00	76,95			230,85	
Indemnité de congés payés				230,85		
TOTAL BRUT				764,04		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		764,04			0,00	53,48
Complémentaire Santé					0,00	0,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		764,04	0,700		5,35	8,02
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		764,04			0,00	16,58
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		764,04			0,00	65,33
Sécurité Sociale déplafonnée		764,04			0,00	14,52
Complémentaire Tranche 1		764,04			0,00	45,92
FAMILLE		764,04			0,00	26,36
ASSURANCE CHOMAGE		764,04			0,00	32,09
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		764,04			0,00	3,17
		8,02			0,00	0,64
CSG déductible de l'impôt sur le revenu					0,00	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu					0,00	0,00
EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENTS COTISATIONS					0,00	-243,35
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					5,35	22,76
Exonération fiscale sur HS/HC						
Indem Repas du 31/01 au 27/02	7,00	13,50		94,50	73,94	
Montant annuel PAS				0,00		
Montant mensuel hs exo				73,94		
Montant annuel HS exo				221,82		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

853,19

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

0,00

Impôt sur le revenu						Base	Taux de prélèvement à la source	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source						0,00	0,00	0,00	0,00
Net à payer après PAS									
853,19									
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures payées	Nombre HS/HC	Montant HS/HC exo	Allègement des cotisations employeur
Période	764,04	5,35	22,76	0,00	684,75	164,67	13,00	73,94	
Année	2292,12	16,05	68,28	0,00	2054,25	494,01	39,00	221,82	243,35
Total versé par l'employeur									
881,30									
Compteurs				Dates de congés					
Pris		Restant		Acquis					
Congés		3,0000		-9,5000		14,5600		Du 11/02/22 Au 15/02/22	
RC		0,0000		0,0000		0,0000		Du Au	
								Du Au	

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.